



Date de mise en ligne : 11 septembre 2026

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 26 00112** du
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
NUMERUS Jean
Domicilié (e) 28 RUE BRANLY
 94190 villeneuve st georges

En vue de la réalisation : Démolition d'une véranda existante d'une superficie de 6 m² et en sa
reconstruction, portant sa superficie à 9 m², comprenant notamment la réalisation d'un soubassement et de
murs latéraux en maçonnerie (parpaings), le remplacement de la toiture existante en plaques de
polycarbonate par une toiture isolée à une pente en tuiles, ainsi que l'installation d'une fenêtre en PVC à
quatre vantaux avec volet roulant intégré.

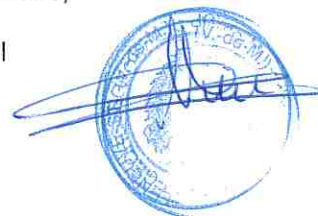
Sur un terrain sis 28 Rue Branly
Cadastré AE528

Villeneuve-Saint-Georges, le

11 SEP. 2026

Pour le Maire, par délégation,
La 9^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 26 00112**
du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en
vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,